

**VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 18 septembre 2024 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond ZINGRAFF, Maire.

**Etaient présents** : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Régis GOFFART, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Alexandre LECAT, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

**Etaient excusés** : Julie LAI donne procuration à Régis GOFFART, Thierry COCHON donne procuration à Christophe LECOSSIER, Thomas GOBLET donne procuration à Jérôme DENYS, Adeline COCHETEUX donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Monika MAYEUX donne procuration à Yves MAILLARD, Jean-Pierre LAUDE donne procuration à Jean-Pierre DAMIENS

**Etait absente** : Maria PACE

Colette DESZCZ est désignée secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire fait l'appel et l'état des procurations :

- Julie LAI donne procuration à Régis GOFFART
- Thierry COCHON donne procuration à Christophe LECOSSIER
- Thomas GOBLET donne procuration à Jérôme DENYS
- Adeline COCHETEUX donne procuration à Elisabeth DUBOIS
- Monika MAYEUX donne procuration à Yves MAILLARD
- Jean-Pierre LAUDE donne procuration à Jean-Pierre DAMIENS

<b>QUESTION N° 1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Juin 2024</b>
--

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal.

<b>QUESTION N° 2 – Attribution du marché à procédure adaptée « réfection de voirie rue Henri Maurice »</b>
--

**Monsieur le Maire** présente le projet de délibération.

**Nombre de votants :**

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

**EXPOSÉ :**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de la réfection de voirie rue Henri Maurice, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément au Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 05/07/2024 sur le site [www.marchespublics596280.fr](http://www.marchespublics596280.fr)  
La date limite de réception des offres électroniques a été fixée au 29 juillet 2024 à 12h00.

Il s'agit d'un marché de travaux avec un seul lot. 4 entreprises ont répondu au lot unique dans le délai fixé par le Règlement de Consultation relatif aux travaux de réfection de voirie rue Henri Maurice.

Pour la vérification et classification des offres des entreprises, les 4 critères sont notés comme suit défini au

règlement de consultation :

- Critère 1 : 40 points

Valeur technique de l'offre appréciée au regard des éléments de réponses fournis par le candidat dans son mémoire technique

- Critère 2 : 50 points

Prix

- Critère 3 : 5 points

Délais

- Critères 4 : 5 points

Organisation, qualifications et expériences de l'équipe dédiée, appréciées au regard des éléments de réponses fournis par le candidat dans son mémoire technique

Toutes les offres ont été analysées.

N°	Candidats	Critère 1 40 points	Critère 2 50points	Critère 3 5 points	Critère 4 5 points	TOTAL 100 points	Cl.
1	RAMERY	15,00	40,08	5,00	5,00	65,08	4
2	COLAS	35,00	47,77	5,00	5,00	92,77	2
3	EIFFAGE	35,00	50,00	5,00	5,00	95,00	1
4	JEAN LEFEBVRE	25,00	46,19	5,00	5,00	81.19	3

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise EIFFAGE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

-d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 436 525.90€ HT ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h26.

**Signatures :**

Le Maire,

La secrétaire de séance,

